

## Projet d'évaluation

Ce projet d'évaluation a été élaboré par les équipes du Lycée Français Prins Henrik dans le cadre de la suppression de certaines épreuves certificatives du Baccalauréat qui a pour conséquence la prise en compte désormais, à hauteur de 40%, des notes des bulletins scolaires de 1<sup>ère</sup> et de Terminale pour l'ensemble des disciplines du tronc commun (hors français, philosophie et EPS) et l'enseignement de spécialité non poursuivi en Terminale.

Ce document énonce **des principes communs à notre établissement pour l'évaluation** des élèves du cycle terminal afin d'harmoniser les pratiques et de garantir **l'égalité de traitement des élèves**.

### 1 - Les situations d'évaluation

Une évaluation permet de juger du niveau de connaissances et de compétences des élèves au cours du trimestre. Elle peut être réalisée en classe ou en dehors de la classe ; elle peut être individuelle ou collective ; elle peut être réalisée au début d'une séquence d'apprentissage, en cours d'apprentissage ou au terme d'un temps d'apprentissage spécifique.

Selon les disciplines, des évaluations de différentes natures peuvent être mises en œuvre : activités expérimentales (en sciences notamment), exposés oraux, QCM et autres activités de contrôle des connaissances, exercices, dissertations, enregistrements audio ou vidéo, travaux de synthèse (écrits ou oraux), projets créatifs (élaboration de posters ou d'affiches), etc.

Les évaluations peuvent être des devoirs à la maison, des devoirs surveillés (en classe), des devoirs communs (par niveau, dont la correction peut être effectuée par un autre professeur que celui qui est en charge de la classe), des entraînements aux épreuves du Baccalauréat : elles peuvent être des épreuves en temps limité ou en temps libre, longues ou courtes, etc.

Les évaluations sont conçues en fonction des connaissances et compétences présentes dans les programmes de 1<sup>ère</sup> et de Terminale et travaillées avec les élèves. Chaque élève sait ce sur quoi il sera évalué, connaît les attendus et les critères d'évaluation.

### 2- L'assiduité nécessaire aux évaluations

Pour avoir du sens et être représentative du niveau d'un élève, une moyenne doit nécessairement être construite à partir d'une pluralité de notes.\*

*\*Une exception peut être envisagée pour les disciplines ayant un faible taux horaire (hebdomadaire) : EMC, options artistiques et sportives et danois (en fonction des spécificités linguistiques de notre*

*établissement=> exemple des élèves suivant les 5h30 hebdomadaires de cours de DFB pour lesquels une moyenne en danois LVA/LVB/LVC est nécessaire).*

Le contrôle continu implique un respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité. Les élèves sont tenus de suivre les enseignements correspondant au programme et figurant dans l'emploi du temps établi par l'établissement.

*Les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités de contrôle continu qui leur sont imposées. (Bulletin Officiel du 29 juillet 2021)*

Parmi les **évaluations à visée certificative** (comptant pour l'obtention du baccalauréat), les évaluations formatives - réalisées en cours d'apprentissage exemples : TP, contrôles de connaissance, exercices d'application - peuvent avoir un poids moins important dans le calcul de la moyenne que les évaluations sommatives - réalisées en fin de séquence - (exemple : devoir surveillé en temps limité).

Lorsque l'absence d'un élève à une évaluation risque de nuire à la représentativité de sa moyenne, le professeur peut exiger de lui le **rattrapage de l'évaluation manquée** selon des modalités fixées par l'enseignant. L'objectif est d'obtenir une moyenne représentative du niveau des connaissances et compétences de l'élève dans chaque discipline.

Si l'élève ne se présente pas à cette évaluation ponctuelle de remplacement, une sanction disciplinaire peut être donnée.

### **3- La prise en compte des résultats obtenus en contrôle continu**

Pour les enseignements dont les notes en contrôle continu sont prises en compte pour le Baccalauréat, les moyennes annuelles résultent de la moyenne arithmétique des moyennes trimestrielles.

Les coefficients attribués à chaque évaluation sont adaptés à la nature du travail demandé et laissés à la libre appréciation des professeurs.

### **4- En cas de fraude**

En cas de fraude à une évaluation, les sanctions prévues au Règlement Intérieur de l'établissement sont appliquées.